



IMMIGRATION

Un documentaire sur les enfants de la loi 101

Page B 2

IDÉES

La loi 101 de nouveau devant la Cour suprême

Page B 5

CAHIER
B

PERSPECTIVES

AFGHANISTAN

Comment le Canada a-t-il atterri à Kandahar?

C'est la question qui brûle les lèvres de la majorité des Québécois: qu'est-ce qu'on fait en Afghanistan? Remonter le temps fournit au moins un début de réponse à la présence des troupes à Kandahar, dans le fief des talibans.

ALEC CASTONGUAY

11 septembre 2001. C'est déjà loin dans la mémoire collective, mais tout commence avec les attentats terroristes à New York et à Washington. «On l'oublie, mais la solidarité avec les États-Unis frôlait l'hystérie à l'époque. Le monde entier voulait éviter que de tels événements ne se reproduisent», affirme Marc-André Boivin, coordonnateur au Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, affilié au CERJUM de l'Université de Montréal.

Oussama ben Laden et al-Qaïda sont rapidement identifiés comme les responsables de l'attaque. Leurs bases d'entraînement sont en Afghanistan, où le régime des talibans coopère avec le groupe terroriste. La riposte se met rapidement en branle.

Le 12 septembre 2001, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 1368 qui condamne les attaques de la veille et réaffirme le droit des pays membres à la légitime défense individuelle et collective. L'ONU appelle la communauté internationale à supprimer le terrorisme et à tenir responsables tous ceux qui aident ou appuient les auteurs, organisateurs et commanditaires d'actes terroristes.

Le 4 octobre suivant, en raison de l'attaque contre les États-Unis, l'OTAN, dont fait partie le Canada, invoque l'article 5 du traité de Washington, en vertu duquel toute attaque contre un pays de l'OTAN est interprétée comme une attaque contre toutes les nations de l'OTAN. Mais l'organisme entrera en scène seulement en 2003.

Le 7 octobre 2001, les États-Unis commencent l'opération «Enduring Freedom» qui vise à chasser les talibans du pouvoir. Encore aujourd'hui, six ans plus tard, près de 8000 soldats américains combattent toujours sous l'étiquette «Enduring Freedom» en Afghanistan. Leur mission est de capturer les terroristes et Ben Laden. Le lendemain, 8 octobre 2001, le gouvernement de Jean Chrétien lance l'opération Apollo avec 2000 militaires, surtout de la marine. Entre octobre 2001 et octobre 2003, des navires canadiens patrouillent le golfe arabo-persique pour soutenir l'opération américaine en Afghanistan. Une faible présence terrestre de 750 soldats est active sur le terrain, surtout dans le sud, avec les Américains.

L'ONU et l'OTAN embarquent

Un mois plus tard, le 14 novembre 2001, l'ONU, avec la résolution 1378, commence à s'engager en Afghanistan. L'organisme international coordonne d'abord l'aide internationale et appuiera ensuite les efforts de mise en place d'un gouvernement afghan légitime. L'ONU est encore très fortement engagée en Afghanistan de nos jours.

Rapidement, les Américains et leurs alliés mettent en déroute les talibans. En décembre 2001, tout est fini. Les talibans se réfugient à la frontière du Pakistan, dans les zones tribales du Waziristan. Encore aujourd'hui, c'est de cet endroit sans autorité qu'al-Qaïda et les talibans organisent la guérilla en Afghanistan.

Au début de l'année 2003, quelques pays, dont le Canada, sont de plus en plus mal à l'aise de participer à une opération américaine et demandent que l'OTAN prenne le relais. Les États-Unis, qui commencent leur intervention en Irak, acceptent. En août de la même année, la sécurité de Kaboul est transférée à l'OTAN. De nos jours, l'effort international est assumé par 37 pays qui mettent à l'œuvre 35 000 militaires.

Pourquoi l'ONU et ses Casques bleus n'ont-ils pas pris le relais à cette époque? Lors d'une entrevue avec *Le Devoir* l'an dernier, Louise Fréchette, qui était numéro deux de l'ONU en 2003, a expliqué que c'était simplement impossible. «L'ONU a une capacité militaire plus professionnelle qu'il y a 15 ans, mais les moyens restent limités comparativement à une force comme l'OTAN. Quand il faut faire face à du solide, à des situations dangereuses, l'ONU n'est pas équipée

VOIR PAGE B 2: AFGHANISTAN



ARCHIVES LE DEVOIR

Les 30 ans de la loi 101

La nouvelle conquête

Après la culture, faudrait-il une charte de la diversité linguistique?

La Charte de la langue française — de son petit nom «loi 101» — fêtera demain ses 30 ans. Champagne? Oui et non. Certains acquis sont indéniables, mais il reste aussi beaucoup de progrès à accomplir, observe-t-on.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Elle a d'abord soulevé des passions enflammées avant de sceller, à l'usage, une paix sociale linguistique au Québec. Culte pour les uns, honnie pour les autres, la loi 101 de Camille Laurin soufflera demain ses 30 bougies. Avec quelques dents en moins, héritage des contestations juridiques, et un gros défi devant s'adapter à la mondialisation.

«On applaudit souvent des œuvres, mais c'est plus rare pour une loi.» En bon homme de théâtre qu'il demeure, Pierre Curzi, ancien président de l'Union des artistes et actuel porte-parole du Parti québécois en matière de culture et de communication, estime que la charte de M. Laurin mérite une forme d'ovation. «Elle n'a pas eu des débuts faciles, mais on peut aujourd'hui parler d'une loi digne, intelligente, qui a su évoluer pour devenir au fil des ans une loi de consensus, celle de la reconnaissance de soi.»

Il s'en trouvera toujours pour dénoncer «l'odieuse» loi 101 et contester ses paramètres. C'est inévitable. On en a eu un autre aperçu pas plus tard que mercredi, avec ce jugement de la Cour d'appel qui ouvre la brèche qu'avait colmatée le gouvernement en 2002 en ce qui concerne l'accès à l'école anglaise publique pour ceux qui ont d'abord fréquenté l'école anglaise privée non subventionnée.

Sur un horizon plus large, toutefois, l'époque du «101 bashing» semble révolue au Québec. La militance est moins forte. Les multiples amendements apportés au projet initial de D' Laurin (notamment

l'introduction de l'affichage bilingue avec prédominance du français) ont calmé le jeu, refroidi les ardeurs et permis ultimement l'instauration d'un cessez-le-feu sur le plan linguistique qui perdure, à quelques soubresauts près.

Ainsi, aujourd'hui, on ne discute plus de la pertinence de la Charte de la langue française. Le sondage SOM publié hier dans *La Presse* le montre d'ailleurs éloquemment. Elle est là, intrinsèque au paysage québécois. Ancrée. Tellement qu'avant les événements de cette semaine, plusieurs se demandaient si le 30^e anniversaire n'allait pas passer inaperçu.

«La Charte est en effet beaucoup moins présente dans les discussions aujourd'hui», note Louise Beaudoin, qui a longtemps été ministre responsable de l'application de la Charte, notamment lors du 20^e anniversaire de celle-ci.

Maintenant chercheuse au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (pour les questions de francophonie internationale), Mme Beaudoin perçoit «une perte de conscience de l'importance de la loi 101. On la tient pour acquis et on est moins vigilant. Alors il y a moins de sensibilité et de mobilisation autour d'elle. J'ai fait le test avec des étudiants l'an dernier: tous ont dit qu'ils étaient attachés à la Charte. Mais ça s'arrête là.»

International

Pourtant, selon Mme Beaudoin, ce «sentiment de sécurité est illusoire». Parce que, malgré les progrès réalisés depuis 1977 (voir autre texte), la loi 101 demeure fragile. La Cour d'appel est venue le rappeler mercredi. Et plusieurs craignent maintenant que les prochaines contestations juridiques de la Charte aient encore plus de force. Une raison: la mondialisation.

«Il y a 30 ans, on était dans une phase de reconquête, de Montréal et de l'économie», dit Louise Beaudoin. On peut dire que ce fut un succès global. Mais le contexte a beaucoup changé depuis: en est en pleine

mondialisation. Et un des effets — ou danger — de cette mondialisation, c'est l'aplatissement des langues.»

L'ancienne ministre plaide donc pour que le Québec soit proactif dans la prévention de toute érosion possible de la loi 101 et de la langue française. La stratégie à suivre? «Il est essentiel d'aller sur la scène internationale et de se battre pour la diversité linguistique comme on l'a fait pour la diversité culturelle [ce traité n'aborde que de manière indirecte la question linguistique].»

L'idée d'adopter un traité sur la diversité linguistique n'a pas encore été beaucoup discutée dans le monde. N'empêche qu'ils sont quelques-uns au Québec à penser qu'il faudra emprunter ce chemin pour assurer une pérennité à la loi 101. «Je plongerais dans ce projet avec délice», indique Pierre Curzi, qui a beaucoup milité pour le traité sur la diversité culturelle.

La grande crainte qui commence à poindre, c'est le rapport de force entre le droit commercial et le droit linguistique. On chuchote que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourrait fort bien décider un jour de contester les dispositions des lois linguistiques sous prétexte qu'elles sont des entraves à la liberté du commerce. On recense d'ailleurs déjà quelques cas types en Europe. «Il vaut mieux prévenir, parce que le démantèlement total de la loi pourrait être possible dans le contexte actuel», affirme même Louise Beaudoin.

Dans un mémoire rédigé plus tôt cette année, pour le Conseil supérieur de la langue française, (CSLF), la consultante Christine Fréchette indique que «le statu quo pourrait être préjudiciable à la capacité des États à protéger et à promouvoir la diversité linguistique». Elle mentionne que «les seuls cadres législatifs québécois et canadiens ne suffisent plus en cette matière.»

VOIR PAGE B 3: CONQUÊTE

Améliorez vos perspectives de carrière.

Réalisez votre potentiel et allez de l'avant grâce aux programmes d'études à temps partiel et cours du soir crédités offerts dans les disciplines suivantes :

- Comptabilité
- Fiscalité et Trésorerie-finances
- Commerce électronique et Systèmes d'information
- Commerce international
- Gestion de la santé et Services sociaux
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de la production
- Relations publiques
- Leadership
- Marketing
- Transport et logistique
- Traduction

www.mcgill.ca/conted

Les cours pour la session d'automne 2007 débutent la semaine du 4 septembre.

McGill
Centre d'éducation permanente

PERSPECTIVES

Le français dans les médias

Amélioration ou déclin?
Tout dépend du point de vue.

PAUL CAUCHON

La qualité de la langue française dans les médias s'améliore-t-elle ou se détériore-t-elle? Posez la question autour de vous ou dans la rue et vous obtiendrez des réponses contrastées, voire contradictoires. Nous sommes souvent dans le domaine des perceptions. Quant aux études scientifiques sur le sujet, leurs conclusions sont rarement définitives.

Guy Bertrand, principal conseiller linguistique à Radio-Canada depuis 17 ans, scrute six heures par jour la langue utilisée en ondes. «Je constate une amélioration, affirme-t-il d'emblée. De façon générale, les gens dans la population s'expriment beaucoup mieux et ont une meilleure connaissance de la langue. Il suffit d'écouter des micro-trottoirs tournés dans les années 50 et 60 pour se rendre compte à quel point les gens s'exprimaient difficilement. À cette époque, le décalage était énorme entre la langue de la population et celle de Radio-Canada. Ce décalage n'existe plus.»

Radio-Canada a adopté un niveau de langue plus familier dans les années 1970, rappelle-t-il. «Le ton radio-canadien devenait trop élitiste. Si on avait conservé le ton des années 50, plus personne ne nous écouterait aujourd'hui!» Mais, ajoute-t-il, peut-être y a-t-il maintenant un excès de familiarité, «ce qui n'a toutefois rien à voir avec la qualité de la langue, fait-il remarquer. On peut être vulgaire et déplacé, et parler un français impeccable...»

Mais peut-on vraiment mesurer l'évolution de la qualité de la langue? En 1998, un sondage de l'Office de la langue française (OLF) démontrait que les Québécois se partageaient à égalité entre ceux qui croyaient que la langue s'améliorait à la télévision et ceux qui pensaient qu'elle se détériorait. À l'époque, près de 40 % soutenaient qu'elle s'était dégradée à la radio et 80 % affirmaient que la situation était restée la même dans les journaux ou s'était améliorée.

Il y a deux ans, l'OLF publiait une étude réalisée par Kristin Reinke sur la langue parlée à la télévision québécoise. Dans son introduction, l'auteure fait état de plusieurs études effectuées au cours des années 1990 qui témoigneraient d'une dégradation de la langue, particulièrement dans les médias électroniques. Mais elle cite aussi des chroniqueurs qui font part de leur perception, ce qui n'est pas nécessairement une analyse scientifique.

En mars 2003 avait été créée une «table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias». Cette structure, qui relevait du ministère de la Culture et des Communications, avait été mise en place à la suite du rapport Larose, qui en faisait la recommandation.

La table de concertation comptait neuf membres, issus de différents médias. En décembre 2003, elle remettait son rapport. Celui-ci indique que les études, lorsqu'elles existent, portent surtout sur les médias écrits et concluent généralement à une «amélioration» ou à une «certaine amélioration» de la qualité de la langue écrite. De plus, les études indiquent que les médias écrits québécois et français sont «comparables».

Le diagnostic est toutefois «plus difficile à poser dans le cas des médias électroniques». La langue parlée à la radio et à la télévision fait l'objet de critiques sévères, écrivent les membres de la table de concertation, mais la situation est la même en France.

Pour expliquer le problème, le groupe énumérait certains facteurs, comme la disparition de postes de formateurs et de réviseurs dans les médias, mais deux d'entre eux retiennent particulièrement l'attention: l'importance de plus en plus grande des nouvelles en direct, ce qui multiplie les risques de dérapage linguistique, et le recours à des vedettes et des humoristes pour animer les émissions, plutôt que des journalistes, ce qui laisserait l'impression,

dans le public, d'une dégradation de la langue télévisuelle.

Ces deux facteurs sont repris dans l'état de la situation préparé par Kristin Reinke, qui en ajoute un autre: le fait que les journalistes n'aient pas toujours la formation linguistique adéquate et qu'ils doivent souvent s'improviser traducteurs de dépêches rédigées en anglais.

Dans leur rapport, les membres de la table de concertation faisaient plusieurs recommandations, qui se résument surtout à un travail de sensibilisation auprès des médias eux-mêmes ainsi qu'auprès des collèges et universités pour qu'ils offrent une solide formation linguistique aux futurs journalistes et communicateurs.

La table de concertation a parrainé plusieurs initiatives: création d'un service d'assistance gratuit de l'OLF à l'intention des médias (le service «Immédi@»), création d'un outil de perfectionnement à l'Université de Sherbrooke, liste d'outils linguistiques regroupés dans Internet, etc.

Le groupe a terminé son travail en 2006 en organisant un concours de rédaction journalistique destiné aux jeunes ainsi que trois débats publics sur la qualité de la langue dans les médias.

Pourquoi avoir mis fin aux travaux? «Je crois que notre travail de sensibilisation a été fait», répond Robert Goyette, patron du *Sélection du Reader's Digest* au Québec, qui présidait la table. Non pas parce qu'il n'y a plus de travail à faire (le groupe s'inquiétait particulièrement de la relève, tant à cause des nouveaux journalistes qui sortent des écoles que de la mise à la retraite des réviseurs). Mais parce que ce sont les médias eux-mêmes qui doivent maintenant prendre le relais et promouvoir une langue de qualité.

Le Devoir

Pour de faux



Jean Dion

Le vieux Bukowski (Charles) disait que, sous des apparences de rapidité, la vie moderne consiste essentiellement à faire la queue quelque part pour obtenir quelque chose dont on n'a pas vraiment besoin. Raison possible pour laquelle il préférerait rester chez lui à tinker. Mais attendre en ligne à l'épicerie permet non seulement de faire l'acquisition de biens fondamentaux — tel le Kraft Dinner lorsqu'on est un étudiant sans le sou parce qu'on a «investi» les seuls qu'on avait au Café Campus —, c'est aussi l'occasion de découvrir des insoupçonnées susceptibles de changer une vie. Parce que les allées des caisses d'épicerie regorgent de publications d'intérêt général que nul n'aurait jamais achetées mais que tous ont déjà feuilletées avec fébrilité. Ne niez pas, je vous ai vus. Les tabloïds de supermarché titillent une curiosité dont on n'a pas besoin, mais qui existe pareil.

C'est ainsi que, il doit bien y avoir 25 ans de ça dans un Steinberg, j'ai fait la connaissance déterminante du *Weekly World News*. Un hebdomadaire magistral, une ode à l'information sérieuse et complète, une incontournable référence. Si vous ne connaissez pas le *Weekly World News*, vous avez manqué quelque chose. Au passé composé, «avez manqué», parce que l'aventure en est arrivée cette semaine à son tout dernier numéro, par ailleurs relativement introuvable si je me fie à de vaines recherches menées au cours des derniers jours dans des kiosques à journaux pourtant prévus à cet effet. (Attention: ces vaines recherches ne tendent aucunement à donner à laisser sous-entendre à demi-mots à peine couverts que je ne serais pas abonné au *Weekly World News*. Je suis très abonné.) Je tentais plutôt de dénicher des exemplaires pour vous. Que voulez-vous, on ne se refait pas: j'ai tous les jours cru en la dissémination de la lecture de qualité, ce qui ne comprend évidemment pas cette chronique. Par ailleurs, dans une veine similaire, la prochaine fois que quelqu'un vous dira: «J'ai cherché ce truc dans 25 magasins, et ce n'est que dans le 25^e que je l'ai trouvé», examinez la réaction lorsque vous rétorquerez: «C'est sûr, si tu l'avais trouvé dans le 12^e, tu n'en aurais pas fait 25.» Stupeur garantie.)

Oui, mesdames messieurs, le vénérable *Weekly World News* ferme ses portes. À moins qu'il ne s'agisse d'un canular.

Le *Weekly World News* est né en 1979, quand le *National Enquirer*, un super-tabloïd rempli de vrais potins de vraies vedettes, est passé à la couleur. Les gars se demandaient que faire de leur presse noir et blanc désormais oisive. Ils se sont dès lors dit, tiens tiens, pourquoi ne pas concocter une publication à partir des niaiseries que nous nous racontons entre nous? Certes, vous pensez que les journalistes sont toujours comme vous les voyez à la télé, bien habillés et coiffés, tenant des conversations structurées sur des sujets d'intérêt général, au fait de tous les tenants et aboutissants de dossiers complexes, bref, en gros, sur le piton. Mais ce n'est que partiellement vrai: il leur arrive de relâcher un peu de la pression du quotidien et d'une actualité qui ne déroute pas par des allusions folâtres au monde complètement cinglé dans lequel nous vivons et que malheureusement il est impossible de publier.

Demandez d'ailleurs à n'importe quelle salle de rédaction — enfin, pas à la salle elle-même, mais à ses membres —, et elle vous dira qu'elle était un peu jalouse des collègues du *Weekly World News*. Pouvoir écrire tout ce qui nous passe par la tête, sans vérification aucune, est une folle tentation. En plus, le journal était constitué à la fois de nouvelles insolites comme en diffusent épisodiquement les fils de presse et de choses complètement inventées, ce qui rendait l'exercice désoyable. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le humblement souligner, ma deuxième devise, après «Non mais y s'en passe tu des affaires», est «La moitié des choses que j'écris sont vraies, l'autre moitié sont fausses, la troisième moitié on ne sait pas, mais il appartient au lecteur de déterminer quelle chose entre dans quelle moitié et, au bout du compte, de s'arranger avec ça et avec sa conscience».

Parmi les grands moments du *Weekly World News*, on compte bien sûr la survie d'Elvis. Non, le King n'est pas mort en 1977, et il resurgissait en manchette de temps à autre, déniché par l'un des experts reporters d'enquête du journal et acceptant de lui donner une entrevue il va sans dire exclusive. Puis, il y a quatre ou cinq ans, on a finalement annoncé sa mort, mais à la fin de la soixantaine, avant de le faire renaître en se fiant sur un public à la mémoire courte. (Soit dit en passant, John F. Kennedy aussi est toujours vivant.)

Le *Weekly World News* embauchait d'ailleurs des reporters extrêmement compétents. Je me souviens d'une livraison dans laquelle l'un d'eux avait cinq papiers, envoyés de cinq villes différentes sur quatre continents. Le journal lui-même possédait des bureaux dans plusieurs mégapoles du monde, Tokyo, Londres, Paris, etc. Roswell (Nouveau-Mexique), là où sont entreposées les soucoupes volantes saisies par le gouvernement des États-Unis.

Les extraterrestres étaient bien présents, ayant notamment appuyé Bill Clinton, photo à l'appui, lors de la course à la présidence de 1992. L'équipe d'enquête accumulait les scoops, tel celui du télescope spatiale Hubble qui avait réussi à prendre des images... du paradis. Et on suivait partout l'incroyable Bat Boy, moitié enfant humain moitié chauve-souris, qui avait accompli l'exploit de découvrir Saddam Hussein terré dans sa grotte — Saddam, du reste, qui n'a pas pu camoufler éternellement qu'il avait joué dans des films pornos gais dans sa jeunesse et entretenu une liaison amoureuse avec le colonel Kadhafi.

Et les histoires des gens ordinaires: les gars qui avaient mangé uniquement de la pizza pendant 32 ans. Interrogé pour savoir pourquoi il mangeait autant de pizza, celui-ci avait répondu: «Parce que j'aime la pizza.»

Impossible de rendre ici tous les trésors d'imagination déployés dans cette publication indescriptible. Mais pour en savourer l'atmosphère, il est possible de faire un détour du côté de *Midnight Examiner* (Ed. Rivages), le polar de William Kotzwinkle dont les personnages déments travaillent dans un journal semblable au *Weekly World News*. Beaucoup de plaisir en perspective.

Dans la pizza aussi. C'est très bon, la pizza. Pour de vrai.

jdion@ledevoir.com



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Anita Aloisio explore, dans *Les Enfants de la loi 101*, ce qu'ont vécu ces enfants venus d'ailleurs, ceux-là mêmes qui se sont retrouvés au premier rang du champ de bataille linguistique de 1977.

De purs produits de la loi 101

Un documentaire présente les témoignages et réflexions des premiers enfants immigrants ayant fréquenté l'école lors de l'entrée en vigueur de la loi 101

LISA-MARIE GERVAIS

Sans être une «pure laine», Anita Aloisio est plutôt un pur... produit de la loi 101. Cette Québécoise, née à Montréal d'immigrants italiens, a fait son entrée à l'école primaire en même temps que prenait effet la désormais célèbre loi qui obligeait les enfants des nouveaux arrivants à fréquenter l'école en français. Trente ans plus tard, à travers un documentaire intitulé *Les Enfants de la loi 101*, Anita Aloisio a senti le besoin de revenir sur ce contexte social houleux qu'une loi controversée a révolutionné.

«Ça a changé ma vie dans le très bon sens, même si ça a été difficile», raconte cette nouvelle maman aujourd'hui âgée de 36 ans. «Pour un enfant de cinq ans, pris dans un conflit linguistique qui n'est pas le sien, être obligé de parler une langue qu'il ne comprend pas, ça peut faire peur. D'autant que les professeurs de l'époque n'étaient pas préparés à cette avalanche d'enfants qui avaient des besoins très spécifiques.»

Pourtant, l'apprentissage d'une nouvelle langue pour un enfant d'immigrant n'est jamais facile, que ce soit en Allemagne, aux États-Unis ou en Chine. En quoi l'obligation d'apprendre le français au Québec rendait-elle la tâche plus ardue? «Quand on arrive

dans une province qui elle-même est en train de vivre une crise identitaire, politique et linguistique et qui est en train de s'affirmer, ce n'est pas la même chose que d'arriver aux États-Unis, par exemple», souligne-t-elle. En plus, on venait ici en pensant qu'on arrivait au Canada, sans aucune notion d'histoire et du débat culturel et linguistique que le Québec vivait.»

Le documentaire

Se questionnant sur son identité et son appartenance au Québec, Anita Aloisio a eu envie d'explorer ce qu'avaient vécu ces enfants venus d'ailleurs, ceux-là mêmes qui s'étaient retrouvés au premier rang du champ de bataille linguistique de 1977. «Certains disent qu'on a beaucoup parlé des enfants de la loi 101. Moi, je dis que non. On a toujours parlé d'eux d'une façon très intellectuelle, avec des statistiques qui visaient à mesurer leur maîtrise du français après 10-15-20 ans. Mais on n'a pas parlé d'eux du point de vue humain. Après tout, ce sont eux qui ont fait que le français s'est maintenu avec les années», estime Anita Aloisio.

Produit par Virage, *Les Enfants de la loi 101* raconte quatre histoires que la cinéaste jugeait emblématiques. Tihana, une Croate qui a grandi dans la ville de Québec, Guerina, une Italo-Québécoise qui, s'étant si

bien intégrée, peine à transmettre sa culture italienne à ses enfants au grand dam de ses parents, Cortney, un Jamaïcain qui a mal vécu le racisme à son égard, et Mauro, l'Italien qui a contourné la loi pour aller à l'école anglaise de contrebande. Quatre «cas» mais un seul constat: il y a eu plus de peur que de mal. La langue leur ayant permis de s'intégrer et d'élargir leurs perspectives d'emploi, ces enfants devenus grands ont désormais le beau jeu. Même Mauro, qui n'est pas allé à l'école francophone, souhaite y envoyer sa petite fille.

N'empêche, il se trouvera toujours des gens qui diront qu'ils auraient aimé avoir le choix, note Anita Aloisio. Et les craintes qu'ils portent en eux sont véritables. Cortney, le Jamaïcain, ne voudrait pas que son fils vive ce qu'il a vécu. Guerina, elle, malgré ses appréhensions, ose espérer que cette génération «sacrifiée» — le mot lui paraît néanmoins un peu fort — aura joué une fois pour toutes le rôle de trait d'union entre deux époques.

Le Devoir

■ Le documentaire *Les Enfants de la loi 101* sera présenté à Canal D le 2 septembre à 21h.

AFGHANISTAN

nord et l'ouest, où la situation est calme. Puis vient le temps de décider quels pays vont remplacer la mission américaine dans le sud, à Kandahar.

Le chef d'état-major des Forces canadiennes, Rick Hillier, qui connaît bien l'Afghanistan pour avoir dirigé la mission de l'OTAN à Kaboul en 2004, veut que le Canada joue un rôle moins superficiel dans le monde et juge que l'Afghanistan est une bonne occasion de faire une différence dans un pays qui a besoin d'aide pour chasser un régime répressif. Le premier ministre de l'époque, le libéral Paul Martin, qui veut donner du lustre au Canada sur la scène internationale, est d'accord avec le général. Les pays européens, conscients du danger dans le fief des talibans, laissent avec joie le sud et l'est aux Canadiens, aux Britanniques, aux Néerlandais et aux Américains, se canton-

nant dans le reste de l'Afghanistan.

Après avoir assumé la sécurité de Kaboul en 2005 (notamment avec une rotation des soldats de Valcartier), le Canada débarque à Kandahar en février 2006. La sécurité sur le terrain, qui était relativement bonne depuis 2001 — ce qui avait également contribué à convaincre Rick Hillier et Paul Martin que tout irait bien —, commence rapidement à se dégrader. La guérilla talibane, alimentée par al-Qaïda depuis le Pakistan, mais aussi par des seigneurs de guerre afghans qui profitent du chaos pour s'enrichir avec l'argent de l'opium, accentue ses efforts pour déstabiliser la coalition internationale. Et depuis juillet, ce sont les soldats québécois qui y font face.

Le Devoir

PERSPECTIVES

Un bilan en demi-teintes

Le français progresse, mais il est encore à la traîne

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

30 ans demain, la Charte de la langue française atteint l'âge de la maturité. On change de génération. Les premiers enfants de la loi 101 ont aujourd'hui des petits. Qui, en théorie, parlent tous français, vont à l'école ou travaillent en français, et vivent dans des villes où l'affichage fait prédominer le français... Objectifs atteints? En partie, mais pas partout.

Il y a une chose sur laquelle les observateurs interrogés cette semaine sont d'accord: la charte a fait faire au français des pas de géant. Dans tous les domaines. «Le français n'a jamais été aussi utilisé et en bonne santé que depuis l'instauration de la loi 101», indique Pierre Georgeault, directeur de la recherche et de l'administration au Conseil supérieur de la langue française (CSLF).

Selon le linguiste Jean-Claude Corbeil, qui vient de publier un vaste ouvrage retraçant l'histoire et l'évolution de la politique linguistique québécoise (*L'Embaras des langues*, Québec-Amérique), il faut dresser un bilan «extrêmement positif» des 30 ans de la Charte. «C'est la loi qui a le plus profondément modifié le Québec, estime-t-il. Elle a changé les relations entre francophones et anglophones, redonné une certaine fierté aux francophones et modifié l'attitude des allophones envers le français.»

C'est d'ailleurs là le «grand acquis de la Charte», pense l'ex-ministre Louise Beaudoin: avoir «déséthnicisé» la langue française au Québec. Grâce à l'école [française obligatoire pour les immigrants], beaucoup plus de gens parlent français. Et aujourd'hui, un francophone, ce n'est plus seulement un «ancien Canadien français».

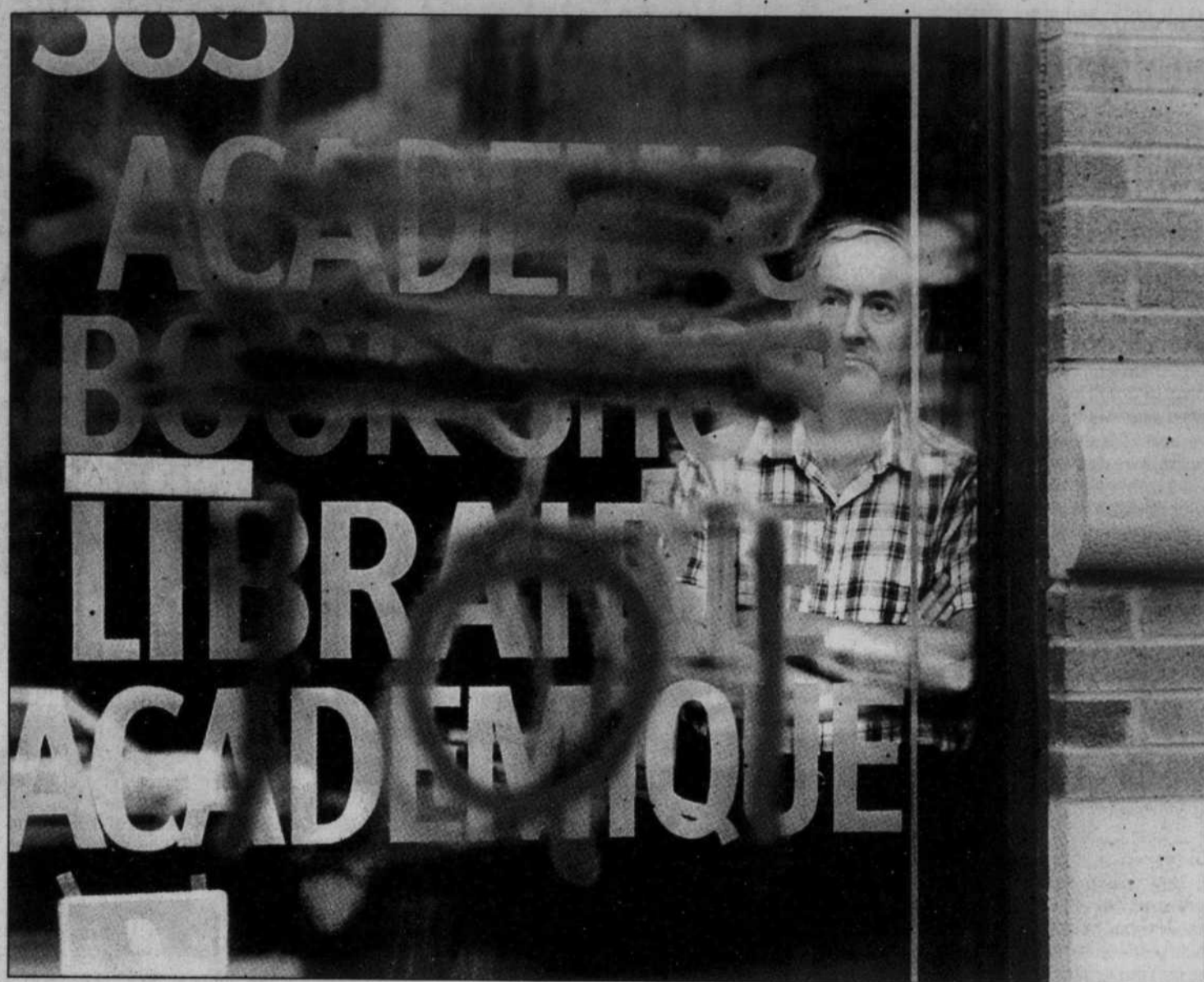
Au service de l'Office québécois de la langue française (OQLF) depuis 32 ans, le porte-parole Gérard Paquette note également «des progrès remarquables». Au-delà de son titre officiel, M. Paquette est ce qu'il appelle un «ange gardien» (d'autres diraient chien de garde) de la langue: il fait le délicat travail de convaincre les entreprises des avantages qu'il y a à respecter la Charte et à travailler en français au Québec.

«En 30 ans, le portrait a complètement changé, dit-il. On travaille beaucoup plus en français aujourd'hui qu'avant. Les outils de travail et les documents sont en français. Ce sont des gains importants.» Dans une étude dévoilée plus tôt en août, l'Institut C.D. Howe rapportait d'ailleurs que le statut social et économique des francophones du Québec s'est «grandement amélioré» depuis les années 1960, notamment à cause de la loi 101.

L'écart entre le revenu moyen des anglophones et celui des francophones s'est amenuisé, même si les anglophones gagnent toujours un peu plus. En 1970, les anglophones bilingues gagnaient environ 20 % de plus que les francophones bilingues: en 2000, les chiffres étaient pratiquement égaux. Aussi, la part de l'économie québécoise contrôlée par des francophones est passée de 47 % à 67 % depuis les années 1960.

«Il y avait trois grandes raisons d'instaurer la Charte, rappelle Pierre Georgeault: des inégalités flagrantes entre les groupes linguistiques sur le plan économique, un gros problème avec l'affichage qui donnait un visage anglais à Montréal, et la crainte que la perte de poids démographique des francophones au Canada empire cette situation.»

Selon diverses études de la CSLF citées par M. Georgeault, 84 % des francophones du Québec travaillent aujourd'hui en français (94 % si on exclut Montréal); les



La vitrine d'un commerce montréalais en 1988. Aujourd'hui, en ce qui concerne la question de l'affichage, les avis sont partagés quant aux avancées de la loi 101.

emplois qu'ils occupent ne sont plus seulement des sous-emplois, ce qui a permis de rééquilibrer en partie la balance économique; l'affichage prédominant en français était respecté en 1997 dans 78 % des commerces de Montréal, alors qu'on trouve du français sur la devanture de 97 % de ces commerces; les francophones se font servir en français dans 98 % des cas à Montréal; et surtout, la proportion d'enfants d'immigrants qui vont à l'école française a été complètement renversée.

Alors qu'environ 85 % d'entre eux choisissaient l'école anglaise avant l'instauration de la loi, ils sont aujourd'hui 80 % à étudier en français. Résultat indirect: si environ 47 % des allophones pouvaient parler français en 1971, ils étaient en 2001 quelque 73,5 %. Et 54 % de ceux-ci utilisent le français comme langue d'usage publique.

Des écueils Ce sont là des acquis de taille. Mais le portrait serait tronqué si on s'arrêtait à ces seuls résultats. Au quotidien, la langue française subit encore plusieurs rebuffades.

«J'ai la forte impression que les choses se dégradent depuis quelques années, indique ainsi Gérard Larose, qui a présidé la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, en 2001. Quand j'entends le président des jeunes libéraux s'exprimer en anglais [il y a deux semaines] et expliquer que c'est parce qu'on est une province bilingue, je me pose des questions. Si ce n'est pas clair dans sa tête qu'on est francophone, ce n'est certainement pas clair pour plusieurs personnes.»

M. Larose observe donc que «malgré tous les efforts, la langue française ne s'est pas encore imposée d'elle-même comme langue civique». Ayant fait ce constat, il re-

vient aux recommandations de sa commission: élaborer une constitution québécoise qui donnerait au français «le statut légal le plus élevé qui soit, doublé d'une citoyenneté québécoise».

Au moins deux gros écueils subsistent à l'aube du trentième anniversaire: la question de la langue de travail et celle de l'immigration. «Il y a vraiment un plafonnement dans certains secteurs, explique Gérard Paquette, et la source du problème n'est pas nécessairement au Québec.»

«Il y a 30 ans, il fallait convaincre les gens du Québec de l'importance de faire du français la langue de travail. Aujourd'hui, ce sont des gens de l'extérieur. Ça change complètement la relation, et ça demande un travail de missionnaire auprès des entreprises situées en dehors du Québec», qui trouveraient plus simple d'utiliser une seule langue dans l'ensemble de leur réseau.

De son côté, Jean-Claude Corbeil note que le milieu du travail a de plus en plus tendance «à demander aux employés la connaissance de l'anglais, peu importe le type de travail qu'ils auront à effectuer. C'est comme si on revenait peu à peu à l'avant-1977. Ça crée notamment des problèmes avec les immigrants qu'on fait venir au Québec pour leur compétence en français, mais à qui la première chose qu'on demande quand ils arrivent, c'est s'ils parlent anglais...»

Louise Beaudoin croit qu'on pourrait régler en partie ce problème en imposant aux compagnies de moins de 50 employés les mêmes règles que celles prévues pour les 50 et plus. Actuellement, la loi 101 ne s'applique pas dans les petites entreprises, à qui on ne voulait pas imposer la lourdeur bureaucratique de la francisation — le gouvernement pensait aussi que le fait d'agir sur les

grands influencerait par ricochet les petits.

«Bien souvent, l'immigrant qui arrive au Québec va se trouver un emploi dans ces petites compagnies, dit-elle. Et là, on parle anglais [les chiffres indiquent que 39 % des immigrants travaillent en anglais]. Or, si on veut vraiment franciser le

Québec, et transmettre le message que cette langue mène à la prospérité économique, il faut agir à ce niveau aussi.»

Plusieurs pointent également du doigt le manque d'efforts faits par les gouvernements — et Louise Beaudoin inclut le PQ — pour la francisation des immi-

grants. «Les budgets n'augmentent pas, mais le volume oui, observe Pierre Georgeault, du CSLF. Alors ceux qui partent de zéro n'ont pas le temps d'apprendre beaucoup.»

Sur la question de l'affichage, les avis sont partagés: quand Gérard Larose remarque un laisser-aller, le CSLF estime que la situation est assez bonne. Jean-Claude Corbeil a fait une petite enquête sur la rue Sainte-Catherine, entre Bleury et Atwater: «À peu près tout le monde est respectueux de la loi. Par contre, comme on n'a pas vraiment d'emprise sur les raisons sociales [le nom du commerce], ça donne parfois l'impression d'un déséquilibre.»

La comme ailleurs, le portrait est donc nuancé. Si on dit que le français va bien au Québec, on est forcé d'avouer du même soufflé que la qualité générale de celui-ci n'est pas optimale (la commission Larose l'avait bien noté en ciblant les lacunes dans l'enseignement). Si on glisse que le Montréal de 2007 a un visage plus français qu'en 1977, il faut aussi reconnaître que certains secteurs de la ville contredisent cette image.

On parle certes davantage français au travail, mais il demeure qu'avancement et promotion riment encore avec anglais. Et si une majorité de Québécois reconnaît d'emblée le caractère essentiel de la Charte, l'OQLF relève qu'il «existe un réflexe d'adopter l'anglais rapidement quand un francophone parle avec quelqu'un qui a de la difficulté à s'exprimer en français. Comme si on envoyait le message qu'au Québec, ça peut être une ou l'autre des langues sans problème et sans préférence.»

C'est un peu tout ça qui fait dire à Pierre Georgeault qu'on «aura toujours besoin d'un encadrement législatif de politique linguistique pour s'assurer que le français demeure la langue commune du Québec.»

Le Devoir

CONQUÊTE

SUITE DE LA PAGE B 1

Selon Mme Fréchette, il apparaît donc «judicieux pour le Québec d'entamer le développement d'une stratégie à caractère international» ayant pour objectif de «préserver la capacité des États à légiférer dans le domaine linguistique». Autrement dit: créer, comme pour la diversité culturelle, un droit parallèle et non subordonné au droit commercial.

Cela légitimerait le droit des États à légiférer en vue de protéger une langue, écrit-elle. Ce serait bon pour le français, comme pour toutes les autres langues. Ainsi, un traité de ce type «consacrerait le rôle de la langue comme acteur du développement et favoriserait l'épanouissement des langues et de la diversité linguistique au sein des sociétés.»

Selon Pierre Georgeault, directeur de la recherche et de l'administration au CSLF, l'adoption d'une charte sur la diversité linguistique est effectivement essentielle. Il évoque notamment le droit des consommateurs d'acheter des produits dont les étiquettes seront rédigées dans les langues offi-

cielles du pays où on les achète, ou celui des travailleurs de ne pas se faire imposer de travailler dans une autre langue que celles officiellement reconnues sur le territoire: une charte de la diversité linguistique permettrait aux États de légiférer en ce sens, en toute tranquillité.

«Ce serait une stratégie gagnant-gagnant, dit-il. On fait la promotion de la diversité linguistique et du multilinguisme. On sert le consommateur en offrant des produits dans la langue qu'il parle chez lui, on sert les travailleurs, les entreprises et les États. Au final, on «localise» le produit... et on protège la Charte.»

Précurseur en matière de diversité culturelle, le Québec pourrait aussi l'être en ce qui concerne la protection des langues, croit donc Louise Beaudoin. D'autant plus que le prochain Sommet de la Francophonie se tiendra à Québec l'an prochain. «L'occasion idéale pour discuter de cette idée et lancer la réflexion», souhaite-t-elle.

Le Devoir

Le magazine de l'entrepreneuriat social
EN KIOSQUE DÈS MAINTENANT!

Des entrevues avec:

- > MOHAMMAD YUNUS
- > D' GILLES JÜLIEN
- > SIDNEY RIBAU
- > LAURE WARIDEL
- > BILL DRAYTON

Des portraits de:

- > COMMUNAUTO
- > ROBIN DES BOIS
- > BLANK
- > L'ITINÉRAIRE
- > LA TOHU

Des textes de:

- > FRANÇOIS CARDINAL
- > ÉRIC DESROSNIERS
- > JEAN DION
- > PATRICK LAGACÉ
- > MICHEL VENNE

En vente également au inm.qc.ca

UN MAGAZINE DE

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

ÉDITORIAL

Le Canada doit partir

Trois soldats britanniques sont morts dans le sud de l'Afghanistan jeudi, lorsqu'une bombe larguée d'un F15 américain appelé en renfort a explosé au mauvais endroit. Après le décès de deux soldats canadiens, plus tôt cette semaine, c'était au tour des Britanniques d'être victimes des talibans. À moins d'une révision en profondeur de la stratégie des alliés, cette guerre contre un ennemi invisible ne connaîtra pas de fin.

Tous les rapports indépendants le confirment: loin de s'atténuer, la résistance des insurgés talibans se renforce de jour en jour dans le sud de l'Afghanistan. Pis, elle s'étend désormais à des zones du pays qui avaient été nettoyées lors de l'invasion par l'armée américaine et ses alliés, en 2001. L'objectif taliban d'encercler Kaboul pour la reconquête n'est pas près de se réaliser, mais la victoire des forces gouvernementales assistées par les armées occidentales encore moins...

Les talibans sont plus décidés que jamais à chasser ces étrangers qui parlent de libération et de reconstruction. Des écoles nouvellement bâties sont détruites, les villages situés non loin de la capitale et dont les habitants sont plutôt favorables à Kaboul font l'objet d'attaques sporadiques qui causent des dizaines de morts civils.

Il est impossible de déterminer le nombre de talibans, mais tout indique que de plus en plus de sympathisants venus d'Irak rejoignent leurs rangs en passant par le Pakistan. La population afghane elle-même paraît de moins en moins heureuse d'une présence militaire occidentale qui lui rend la vie difficile, sans les retombées économiques promises. Sans parler bien sûr des producteurs de pavot, petits et grands, qui sont prêts à appuyer quiconque leur permettra de poursuivre leurs activités traditionnelles. L'Afghanistan, rappelons-le, fournit encore et toujours plus de 90 % de l'héroïne de la planète...

Devant un tel portrait, les Canadiens et les Québécois ont raison de se poser la question de la pertinence de la mission militaire. Pour reconstruire ce pays détruit par des années de guerre intense, il faut d'abord le débarrasser des talibans qui revendiquent le retour d'une dictature théocratique islamiste à Kaboul. Or le fait que les Américains, qui ont commencé cette

guerre, aient choisi d'envahir l'Irak a eu pour conséquence de détourner l'attention vers une mauvaise piste et de nuire à la mission afghane désormais confondue avec l'erreur américaine.

La mort, cette semaine, de deux autres soldats canadiens et de trois soldats anglais ramène la question de l'avenir de cette mission dont la pertinence semblait pourtant évidente en 2001. Sans perspective de victoire sur les forces talibanes à l'horizon, la mort de jeunes soldats paraît vaine et cruelle.

Jusqu'à ce jour, ni les autorités canadiennes ni celles des pays alliés n'ont réussi à brosser un tableau suffisamment convaincant de la situation pour entretenir l'espoir d'une victoire possible à moyen terme. Au contraire, l'impression très désagréable qui se dégage de ce borborygme est que le gouvernement Harper maintient sa politique dans le but premier de plaire à l'administration Bush, qui n'a jamais accepté le refus du Canada de participer à l'occupation de l'Irak.

Depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme est devenue nécessaire. Et compte tenu de l'importance de l'Afghanistan comme base opérationnelle pour l'organisation al-Qaïda, personne ne souhaite le retour au pouvoir des talibans dans cette zone du monde.

Malgré cela, il faut se rendre à l'évidence: l'approche actuelle des forces alliées conduit à l'échec. À moins d'un revirement de situation qui semble improbable et de l'implication prochaine beaucoup plus forte des pays alliés en zones de combat, le premier ministre Harper doit prévenir ces derniers que le Canada retirera ses troupes au plus tard à la date prévue de février 2009. Étant donné les pertes humaines considérables subies par les nôtres au cours de la dernière année, cette annonce ne peut souffrir d'aucun sursis. Sans une telle prise de position, les trois partis d'opposition devront faire front commun et renverser ce gouvernement.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Madame Boucher

Dans le ciel de la politique québécoise et canadienne, Andrée Boucher était une rare exception. Son élection à la mairie de Québec, seule, sans parti, sans campagne de publicité et sans argent, l'aura bien démontré. Ce rare exploit, car c'en était bien un, ne pouvait être réalisé que par elle. Personne mieux qu'elle ne savait comprendre et porter les préoccupations de ses concitoyens.

Andrée Boucher était une *pasionaria*. Bien sûr, pas à la manière de la célèbre militante communiste espagnole. Elle était tout sauf une révolutionnaire, même que l'on pouvait parfois lui reprocher son absence de vision. Cependant, son engagement envers la chose publique municipale était total. Là était sa passion, qu'elle aura exercée pendant 20 ans à la tête de la ville de Sainte-Foy, puis depuis deux ans en tant que mairesse de la nouvelle grande ville de Québec. Un peu à la manière de Jean Drapeau à une autre époque, elle incarnait au Québec la politique municipale.

Madame Boucher était femme de petites choses. Les petites choses, c'est ce qui compte dans le monde de la politique municipale, où il faut que les rues soient déblayées en hiver et réparées lorsqu'arrive le printemps, que les enfants puissent circuler en sécurité pour aller à la bibliothèque du quartier ou au parc voisin, tout cela en s'assurant qu'il n'en coûte pas plus cher qu'il ne le faut au contribuable.

Madame la mairesse faisait tellement bien son travail que ses concitoyens avaient en elle une confiance presque totale. Elle était une politicienne d'autant plus rassurante qu'elle était d'une intégrité sans failles et d'une transparence remarquable. Ce n'est pas à elle qu'on aurait pu reprocher d'avoir un ordre du jour caché. Ce qu'elle pensait, ce qu'elle croyait et ce qu'elle désirait, elle le disait sans détour. Dans un contexte où le cynisme envers la classe politique engendré par le scandale des commandites était florissant, il n'est pas étonnant que les citoyens de Québec l'aient plébiscitée à l'élection de novembre 2005.

En la voyant arriver à la tête de la ville de Québec, plusieurs craignaient qu'elle ne soit la mairesse des banlieues. Ce ne fut pas le cas. Elle adopta la nouvelle grande ville pour laquelle elle se découvrit une passion. Bien sûr, Andrée Boucher n'allait pas changer de tout au tout et devenir un Jean-Paul L'Allier. Son côté maîtresse d'école est demeuré. Elle voyait à tout. Elle ne pouvait cependant imposer facilement sa volonté à une fonction publique municipale bien structurée, tout comme au conseil municipal. Si sa grande force était d'avoir été élue envers et contre tous en novembre 2005, c'était là aussi sa grande faiblesse. Elle ne pouvait diriger seule cette grande ville. En politicienne aguerrie qu'elle était, elle le mesurait certainement.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE

LETTRES

Merci madame la mairesse...

Un coup de tonnerre dans le ciel de Québec, Mme Boucher nous a quittés. Partout, au marché, sur la rue, les gens s'informaient et en parlaient. Elle semblait éternelle. Nous étions habitués à voir cette bonne bouille à la télévision. Pas de langue de bois avec elle, un franc-parler, voilà ce à quoi elle nous avait habitués. Elle savait rassurer la population. Femme honnête, courageuse et très sympathique, elle faisait partie du décor de Sainte-Foy et de Québec depuis des années. Rigoureuse, déterminée, travaillante, ce sont des qualificatifs appropriés. Elle avait le sens du service aux citoyens.

Quelle défense elle apportait à ses dossiers! Et il faut bien le dire, elle avait un visage expressif qui faisait la joie des caricaturistes. Elle était la première à en rire.

Par rapport aux durs temps des négociations qui s'en viennent, elle faisait preuve de transparence et avait l'intention de mettre sur la place publique les principaux enjeux. C'est bien la première fois qu'un politicien avait ce courage.

Mme Boucher avait ce don unique d'être aimée par la majorité de la population. On ne restait pas indifférent devant un tel personnage.

Bien qu'elle semblait en forme, la charge qu'elle portait était assez lourde. Connaissant sa volonté de bien connaître ses dossiers, elle devait consacrer plusieurs heures assez éreintantes à son travail.

Nous avons été chanceux d'avoir une telle

personne dans notre région. Elle a fait une différence, ce qui est probablement le plus beau compliment qu'un dirigeant puisse recevoir.

Merci à toute la famille Boucher d'avoir laissé Mme Boucher exercer son immense talent.

Merci madame la mairesse.

Jacques DeCoster

Sillery, le 24 août 2007

Héritage culturel et loi 101

Arrivée en décembre 2003 à Montréal, ayant 15 ans à ce moment-là et n'ayant que des notions élémentaires de français à l'époque, je puis témoigner des apports de la loi 101. Quoique je sois d'origine latino-américaine, j'avais des bases solides en anglais car j'avais fréquenté une école bilingue depuis le primaire. En effet, il aurait été beaucoup plus simple pour moi de m'inscrire dans une école anglaise. La loi 101 m'a «contraint» (car je la percevais comme une contrainte) à étudier en français.

Cela explique pourquoi j'ai fait mes deux dernières années du secondaire dans une école francophone. Or, après ces deux années, j'étais en mesure de choisir par moi-même la langue d'enseignement qui me convenait le mieux pour mes études post-secondaires. Encore un peu attachée à l'anglais, mais ayant étudié deux ans dans un milieu francophone, le choix n'était pas évident. Je me suis donc inscrite à un cégep anglophone et à deux cégeps francophones. Ce qui étonne

certains, c'est le «pourquoi» de mon choix. Au moment de m'inscrire au cégep, je maîtrisais aussi bien l'anglais que le français et j'étais même plus à l'aise avec l'anglais (peut-être pas à l'écrit, mais certainement était-ce le cas à l'oral) qu'avec le français. Or, à la fin de cette même année, je n'ai pas choisi «simple» une langue d'enseignement: j'ai choisi une culture.

Si l'on me demande aujourd'hui ce que j'aurais fait s'il n'y avait pas eu de loi 101, je réponds que j'aurais certainement étudié en anglais. Pourtant, je sais bien que je compterais, en ce moment, d'un handicap majeur car je ne me serais jamais vraiment donné la peine d'apprendre le français. Maintenant, j'utilise d'abord le français pour communiquer, je lis en français et, bien sûr, j'étudie en français.

L'an prochain, par exemple, je n'ai aucune intention de fréquenter une université anglophone. Pourquoi? Encore une fois, je vous répèterais que je ne choisis pas «simple» une langue, mais bien une culture. Cet «amour» pour la culture francophone, soit dit en passant, ne pourrait se passer de cette loi, si controversée (surtout parmi les nouveaux arrivants, je vous l'assure!), qu'est la loi 101. Pour peu charmant que cela puisse paraître, je suis satisfaite de ce déterminisme social qui m'a conduite à mieux connaître l'univers francophone et à l'apprécier tel quel, à sa juste valeur.

Maria Hotes

Montréal, le 23 août 2007

REVUE DE PRESSE

De la visite qui fait jaser

Manon Cornellier

Secret et jelly beans. Impossible d'échapper au premier ou au second sujet dans les commentaires généralement prudents qui ont été faits à la conclusion du sommet de Montebello entre le premier ministre Stephen Harper et les présidents américains George W. Bush et mexicain Felipe Calderón. Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) ne provoque pas, dans les journaux, les peurs ou les crises d'urticaire qu'il suscite chez ses opposants, mais ni lui ni ses principaux protagonistes n'échappent à la critique.

Bien des commentateurs reconnaissent que le manque de transparence du processus et le traitement désinvolte réservé aux inquiétudes des opposants n'aident pas la cause du PSP. Le *Guardian*, de Charlottetown, pense que la vraie nature du PSP se trouve un peu entre les «grands complots de prise de contrôle» et la simple recherche d'harmonisation des normes de production de bonbons. La mondialisation ne cessera pas, note le quotidien, mais le désir d'adopter des normes plus exigeantes pour protéger les citoyens, l'environnement, les travailleurs et les droits de la personne ne disparaîtra pas non plus. «Le problème est le fossé de méfiance qui sépare les puissants, réunis à Montebello, et les manifestants, tenus à distance. Incapables ou peu disposés à séparer les voix dissidentes raisonnables de celles des fauteurs de troubles, les trois leaders se sont satisfaits de la compagnie de leurs conseillers et des gens d'affaires.» Selon le *Guardian*, les trois chefs ont le devoir de dire comment ils entendent protéger les plus vulnérables et faire face aux préoccupations légitimes des opposants.

Le *Winnipeg Free Press* va dans le même sens. Le fait que la droite américaine et les gauches canadienne et mexicaine craignent toutes que leur pays devienne la marionnette du voisin devrait suffire à démontrer le manque de fondement de ces soupçons. Mais la

meilleure façon de répondre à ces inquiétudes, croit le *WFP*, n'est pas de les traiter avec désinvolture. Le processus est fortement teinté de secret, note le quotidien, et l'essentiel de ses travaux se déroule derrière des portes closes. «Un certain secret est sans doute justifié, mais il s'y fait beaucoup de choses banales qui ne provoqueraient pas une flopée de manifestations si davantage d'information à leur sujet était disponible. Le premier ministre Stephen Harper devrait dire à ses trois «amis» qu'il est temps de partager cette information avec tous les Nord-Américains. C'est pour leur sécurité et leur prospérité que se tiennent après tout ces discussions.»

Un géant impotent

Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, estime que le vrai problème des relations continentales est «le rapport intrinsèquement asymétrique entre les trois partenaires nord-américains». Peu importe l'impopularité de Bush, note-t-il, les États-Unis restent ce qu'ils sont: le plus important pays de la planète. Ils dominent l'économie du Canada et du Mexique, influencent fortement leur politique étrangère. Pour Washington, les relations avec ces deux pays sont d'importance modeste. Celles avec le Canada posent peu de difficultés, alors qu'il en va autrement avec le Mexique. La frontière canado-américaine reste relativement ouverte tandis que celle au sud des États-Unis est un casse-tête. Au cœur du problème continental est l'immense fossé qui existe entre la qualité de vie au Mexique et celle dans les deux autres pays, mais comme le Mexique est voisin des États-Unis, ce sont ces derniers qui attirent les travailleurs mexicains. Ces réalités différentes rendent la recherche de solutions communes difficile et illustrent le défi que poserait une éventuelle intégration, un scénario que brandissent les opposants du PSP, dit Simpson.

James Travers, du *Toronto Star*, pense que peu de problèmes sont résolus durant de tels sommets parce que ce n'est pas leur rôle. Il rap-

pelle qu'à l'origine, ce genre de rencontre entre chefs d'État et de gouvernement visait à créer des liens personnels entre eux afin de faciliter le dénouement de crises ultérieures. Au départ, ces réunions avaient une saveur informelle. Les chefs étaient entourés d'un petit nombre de conseillers. Depuis, les délégations ont explosé. Les conseillers passent des semaines à concocter des communiqués vaseux. Désireux de faire bonne figure, les leaders tiennent à prendre des décisions derrière leurs portes closes, «sans la légitimité ou les contrepois des structures formelles». «Les critiques n'ont pas tout à fait tort, ajoute Travers. En s'arrogeant les pouvoirs d'un conseil continental, les leaders contournent les assemblées nationales et internationales.» Selon le chroniqueur, les chefs d'État et de gouvernement doivent avoir le courage de revenir à l'idée originale de ces sommets, c'est-à-dire un lieu pour se parler sans entraves, sans plus.

Faire plus

Le *National Post*, tout comme le *Calgary Herald*, est plutôt satisfait du PSP et même heureux de cette référence aux jelly beans. Il espère même qu'on baptise la réunion de Montebello de Sommet des jelly beans. Selon le *Post*, cet exemple a permis d'illustrer combien l'harmonisation des normes relève du gros bon sens. Le quotidien ne souffle pas mot du déséquilibre des forces en présence. Pour lui, il est urgent de revoir de fond en comble toute la réglementation pour éliminer les règles qui font obstacle au commerce.

Barbara Yaffe, du *Vancouver Sun*, jette le blâme pour l'absence de progrès et la montée des inquiétudes sur les trois leaders. Selon elle, c'est le fait que le PSP ne soit pas une plus grande priorité qui devrait préoccuper les Canadiens. Tout ceci amène Greg Weston, de *Sun Media*, à se demander avec ironie si, finalement, le secret qui entoure le PSP ne sert pas avant tout à cacher le piètement. Parce que, si on ne peut faire mieux, tout l'exercice ne vaut pas «une montagne de «jelly beans», dit-il.

mcornellier@ledevoir.com



Bernard Descôteaux

La presse



du Canada

IDÉES

La loi 101 de nouveau devant la Cour suprême

JEAN-CLAUDE CORBEIL

Linguiste, l'auteur fut notamment directeur linguistique de l'Office de la langue française et sous-ministre responsable de la politique linguistique

Le «moi» est détestable, dit l'adage. Pourtant, il me faut indiquer d'entrée de jeu que vient de paraître sous ma signature, chez Québec Amérique, un ouvrage intitulé *L'Embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, ce qui me semblait la manière la plus appropriée de souligner les trente ans de la Charte de la langue française. Je ne pensais pas, en l'écrivant, qu'il serait

autant d'actualité au moment de sa parution. Il y a eu d'abord la crise des «accommodements raisonnables», provoquée par Mario Dumont, confirmée par la création de la commission présidée par Gérard Bouchard et Charles Taylor, dont les audiences auront cours à l'automne. Puis, cette semaine, la Cour d'appel du Québec a invalidé la disposition de la Charte de la langue française dont l'objet est de bloquer le subterfuge des parents mécontents de ne pouvoir envoyer leurs enfants à l'école publique de langue anglaise et qui, pour y arriver, inscrivaient d'abord leurs petits en première année dans une école privée de langue anglaise non subventionnée; l'année suivante, ils demandaient ensuite leur admission dans les écoles publiques anglaises en invoquant que cet enseignement constituait pour leurs rejetons «la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Canada», conformément à la loi actuelle.

C'était, ni plus, ni moins, pour les parents qui pouvaient s'en permettre le luxe, «acheter» pour leurs enfants le droit de fréquenter l'école anglaise. À l'époque de la loi 22, des parents avaient, eux aussi, contourné le critère d'admission à l'école de langue anglaise, la connaissance de l'anglais par l'enfant, en s'organisant pour faire apprendre cette langue à leurs enfants par tous les moyens possibles, suffisamment pour qu'ils réussissent les tests d'entrée.

De plus, Brent Tyler, l'avocat des parents mécontents et l'éternel opposant à la Charte de la langue française, déclarait jeudi dernier, sur les ondes de Radio Canada, que son objectif ultime était le retour au libre choix de la langue d'enseignement accordé aux parents pour leurs enfants, indépendamment de la langue parlée à la maison. Ni plus, ni moins, en somme, que le retour à la loi 63 de 1969. L'éditorial de *The Gazette* du 24 août va, d'une certaine manière, dans le même sens en suggérant que toute restriction en cette matière aux choix individuels entraîne automatiquement l'intention de contourner les règles imposées. Dossier à prendre dès maintenant avec grand sérieux. C'est le retour à l'opposition entre deux idéologies du droit: la protection des droits individuels et la protection des droits collectifs.

Catastrophe pour les français

Or, il faut rappeler les conséquences catastrophiques pour la langue française qu'avait eues, les années suivantes, le libre choix de la langue d'enseignement sur la fréquentation des écoles par les enfants francophones et allophones. Les effectifs de l'école de langue française avaient constamment diminué au profit de l'école de langue anglaise.

Des années scolaires 1969-70 à 1973-74, des parents francophones envoyaient leurs enfants à l'école anglaise, peu les premières années, de plus en plus chaque année suivante, jusqu'au frein de la loi 22 en 1974. Cette tendance était plus marquée à Montréal qu'ailleurs au Québec. Chez les allophones, c'était 86,3 % des enfants qui fréquentaient l'école de langue anglaise dans l'en-



PATRICK SANFAÇON ARCHIVES LE DEVOIR

Il faut éviter de compromettre le statut de la langue française comme langue commune du Québec, langue de travail et des affaires, langue d'intégration des immigrants anciens et récents.

semble du Québec, soit 90,3 % à Montréal et 51,7 % ailleurs au Québec. L'école française n'accueillait donc qu'une très faible proportion des enfants non francophones, alors que l'école de langue anglaise devenait de plus en plus hétérogène du point de vue de la langue maternelle des enfants puisque 30 % de ses élèves étaient non anglophones, dont le tiers de langue maternelle française.

Compte tenu du prestige accru de la langue anglaise comme langue internationale et du fait que les techniques modernes de communication, surtout Internet, en ont augmenté les occasions d'utilisation pour tout le monde, y compris dans le commerce et les entreprises, il faudrait s'attendre à ce que, dans l'hypothèse du libre choix de la langue d'enseignement, le retour massif à l'école de langue anglaise soit encore beaucoup plus marqué aujourd'hui qu'il ne l'a été entre la loi 63 et la loi 22.

Un accès à baliser

Le gouvernement du Québec doit donc rigoureusement défendre les critères d'accès à l'école de langue anglaise. À condition cependant que l'enseignement de l'anglais comme langue seconde s'améliore du tout au tout dans les écoles publiques françaises, d'autant que le taux de bilinguisme des francophones est le plus bas de tous les autres groupes linguistiques, ce qui joue contre eux.

Or, le ministère de l'Éducation s'entête à maintenir un enseignement de la langue anglaise à petites doses, formule pédagogique qui a largement fait les preuves de son inefficacité, de génération en génération. Le gouvernement actuel a même poussé cette logique en décidant de commencer cet enseignement homéopathe dès la première année du primaire pour satisfaire ceux des parents qui confondent nombre d'heures d'enseignement avec efficacité de cet enseignement.

Tous les spécialistes de l'enseignement des langues secondes sont d'un avis contraire: l'enseignement d'une langue seconde est efficace à la condition d'être intensif, d'être concentré en une période de temps uniquement consacrée à la langue seconde, ce qui suppo-

se une réorganisation totale de cet enseignement soit à la fin du cycle primaire, soit au début du secondaire.

Multilinguisme individuel

La connaissance de la langue anglaise est indispensable de nos jours. Ce n'est plus la langue des «méchants Anglais» comme à l'époque pas si lointaine où cette langue était largement dominante au Québec comme langue des patrons, langue du commerce et des affaires, langue des bien nantis de la société alors que le français était la langue des gagne-petit et des tâches subalternes. Cette époque est terminée, grâce à la loi 101, et il n'est question pour personne de revenir en arrière, ni pour les francophones, ni pour les anglophones. [...]

Ce n'est pas trahir l'esprit de la Charte de la langue française que de promouvoir la connaissance de l'anglais. Au contraire, c'était même la conséquence de l'un des principes du Livre blanc du ministre Camille Laurin en 1977: «Il est important d'apprendre d'autres langues que le français.»

Le Québec est isolé, disait en substance le Livre blanc, dans un environnement politique et culturel entièrement de langue anglaise. Cette omniprésence de cette langue a façonné l'inconscient linguistique des Québécois francophones depuis presque 250 ans. Ils ne sont jamais neutres à son égard, comme dans les autres pays où elle est une langue étrangère parmi d'autres qui ne compromettent rien la langue nationale.

Dans notre monde qui rapetisse de jour en jour, le multilinguisme individuel, de tout temps un avantage, devient de plus en plus une nécessité. L'amélioration de l'enseignement d'une autre langue que le français est une nécessité pour le Québec et ne doit pas être considérée comme une entrave à la francisation.

Nous en sommes là aujourd'hui, à devoir considérer la langue anglaise comme une ouverture sur le monde et sur une culture, mais sans pour autant risquer de compromettre le statut de la langue française comme langue officielle, langue commune du Québec, langue de travail, du commerce et des affaires, langue d'intégration des immigrants anciens et récents.

Les 30 ans de la Charte de la langue française

Un anniversaire pour tous les Québécois

MARIO DUMONT

Chef de l'opposition officielle et député de Rivière-du-Loup

Il y a 30 ans, l'Assemblée nationale adoptait la loi 101. Bien plus qu'une loi, la Charte de la langue française est aujourd'hui un instrument fondamental de l'affirmation de notre identité. Peu importe notre allégeance politique, l'anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française nous interpelle. J'ai grandi dans le Québec de la loi 101, j'ai grandi dans un Québec où la langue officielle de l'État était le français, où la langue de travail était le français et où le visage français du Québec allait de soi.

Trente ans plus tard, il faut souligner la contribution remarquable de ceux et celles qui ont contribué à l'adoption de la Charte de la langue française. Il convient aussi de tracer un bilan de ses effets structurels pour la société québécoise. Sur le plan de nos politiques linguistiques, il importe également d'identifier les nouveaux défis auxquels le Québec est maintenant convié comme société francophone d'Amérique.

Un bilan positif

Les Québécois francophones constituent à la fois une minorité au sein du continent et une majorité sur notre territoire. Cela implique une recherche constante de l'équilibre entre la protection de la langue commune des Québécois qu'est le français et la protection des droits de la minorité. La loi 101, après maints épisodes de conflits, a permis au Québec d'atteindre cet équilibre.

Conformément à l'esprit des législateurs de 1977, la loi 101 s'est avérée un outil efficace d'intégration, de francisation et d'affirmation tant culturelle qu'économique. Le Québec a un visage français. On a vu apparaître des enfants de la loi 101, soit des fils et filles d'immigrants qui ont fait du français leur langue première dans l'espace public québécois. Le français est également devenu la langue du commerce. Il est aujourd'hui possible de prospérer en français. Il est obligatoire que les services soient offerts dans la langue de la majorité.

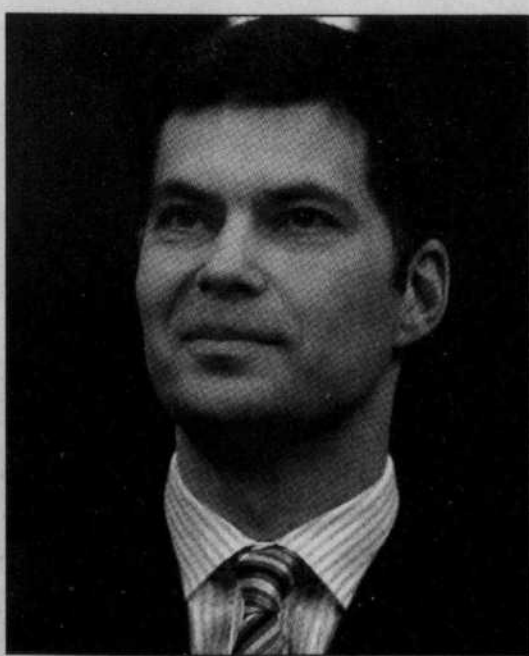
Au-delà de l'aspect linguistique, la Charte de la langue française a également une valeur symbolique majeure. Visant d'abord à protéger notre identité, elle a été intégrée à notre imaginaire collectif. Elle fait partie de ce que nous sommes comme peuple. Elle fait également partie de ce que nous avons à offrir au monde comme modèle de protection culturelle, d'intégration et de respect des minorités. En opposition à l'approche individualisée qu'implique la loi fédérale sur le bilinguisme, elle a permis à l'espace public québécois de se définir en français. Elle a permis aux Québécois de mieux se définir et de faire du territoire du Québec un espace public francophone. Elle a fait du Québec une société d'accueil francophone et surtout, elle a confirmé l'obligation de tous les instants pour le gouvernement du Québec d'être le gardien de cet héritage. Bref, la loi 101 a modifié de manière positive et durable l'image que nous avons de nous-mêmes et la perception des autres à notre égard.

Une Constitution pour abriter la loi 101

En 2007, le défi linguistique du Québec est toujours bien présent. Cela doit se traduire par des objectifs précis et des gestes significatifs. Le Québec doit d'abord faire mieux en matière d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants. Il faut donc mieux investir en matière de francisation auprès des lieux d'enseignement et des organismes communautaires. Sur le plan de la qualité de la langue, il importe de veiller à une revalorisation de la qualité du français, sans avoir peur d'exiger davantage de rigueur.

Depuis son adoption, la loi 101 fut contestée à maintes reprises devant les tribunaux. Le gouvernement du Québec, qu'il soit péquiste ou libéral, a également choisi de réduire la portée symbolique de la loi 101 en privilégiant au fil des ans une approche réglementaire plutôt que législative. Aujourd'hui, le Québec a besoin d'une direction plus affirmée.

Trente ans après son adoption, le moment est opportun de donner un nouvel élan à l'esprit de la Charte de la langue française. L'enchâssement de ses principes directs au sein d'une Constitution québécoise viendrait d'abord proclamer notre attachement à la réalité culturelle du Québec. En plus d'assurer la pé-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Mario Dumont

rennité de ces principes, un tel enchâssement aurait des effets encore plus structurants pour l'avenir. Enfin, cela permettrait un rayonnement accru de notre identité collective.

L'adoption de la Charte de la langue française a eu des effets positifs et durables pour la société québécoise. Bien plus qu'un document législatif, elle a une valeur symbolique importante. En plus de baliser la relation majorité-minorité sur le territoire québécois, elle revêt une composante identitaire marquante. Le gouvernement du Québec doit veiller à son application avec vigilance. En adoptant une Constitution québécoise intégrant les principes directs de la Charte, le Québec franchirait une nouvelle étape dans l'affirmation de son identité et de son autonomie.



Denise Bombardier

Souvenirs de rentrée scolaire

Ceux qui qualifieront de nostalgique cette chronique auront raison. Et alors! Avant la rentrée scolaire à l'école primaire et à vrai dire à toutes les rentrées scolaires, même pendant l'adolescence tourmentée que fut la mienne avec des résultats scolaires à la hauteur de la tourmente, j'ai eu hâte. D'abord je quittais, à mon grand soulagement, l'univers familial conflictuel qu'était le mien. Je retrouvais mes camarades le cœur battant, ne sachant pas quelles seraient celles qui se retrouveraient dans la même classe que moi. Je rêvais d'avoir telle maîtresse, c'est ainsi qu'on les appelait, plutôt que telle autre et j'aimais à vrai dire ce suspense. Je revêtais mon uniforme, dont j'étais fière car il indiquait que je fréquentais l'école Hélène-Boulé et j'étais fière aussi de mon école, publique bien sûr. En première année, on nous souhaitait la bienvenue et on nous apprenait avant toute chose qui était Hélène-Boulé, ce qu'on s'empressait de répéter à nos parents qui souvent l'ignoraient. Ainsi, à l'école on apprenait des choses pour devenir plus instruites. Ce qui était le vœu le plus cher de nos pères et mères.

Chaque jour de rentrée, réunies dans la grande salle, en rangs bien droits, habitées par une gravité que nous communiquaient nos maîtresses, nous assistions au salut au drapeau. «*Mon drapeau, je jure d'être fidèle. À la race qu'il représente au Canada français, j'engage mes services. À sa foi, sa langue et ses institutions, je promets d'être dévouée.*» À 6, 7 ou 10 ans, on comprenait plus ou moins, mais on avait conscience d'appartenir à un peuple. On ne se sentait pas tout seul. Puis, on chantait l'*O Canada*, dont on nous avait aussi appris les paroles et la musique, de même que les noms des compositeurs. Ça nous indiquait que les chants sont le fruit du talent des autres. Un bon départ pour respecter les droits d'auteur plus tard.

Dans la classe, on nous assignait une place, immuable pour l'année à moins d'une catastrophe. Puis, on distribuait des livres qu'il fallait rapidement recouvrir pour les protéger de l'usage. De plus, on nous ordonnait de ne pas écrire dedans. Les livres, c'était précieux et d'autres allaient s'en servir après nous. Tiens, il fallait penser aux autres. Et on commençait tout de suite à nous enseigner les matières. Le premier soir, on avait des devoirs et on avait appris au moins une nouvelle chose par période de cours. Personne ne nous avait questionné sur notre vécu, d'ailleurs on était plusieurs à vouloir plutôt oublier. À l'école, où régnait la propreté et le calme, où ça ne criait qu'à la récréation, des cris de plaisir plutôt que des injures, on se reposait des scènes d'injure de la maison. À l'école, on n'avait pas peur, seulement un peu des maîtresses trop sévères. On nous apprenait à bien parler, à bien prononcer, on nous disait que c'était une façon de se respecter.

À vrai dire, on parlait beaucoup du respect. On nous communiquait aussi la honte. Celle de faire des fautes de dictée, de ne pas avoir étudié ses leçons, d'avoir été impolie en mâchant du chewing-gum. On nous apprenait la honte de notre corps aussi, mais ça, on a fini par s'en débarrasser. On désirait savoir des choses pour ne plus éprouver de honte de notre ignorance. Pour se dépasser, bien plus que pour dépasser les autres. On nous donnait envie d'avoir un beau bulletin avec notre rang, notre moyenne et un mot d'encouragement ou d'avertissement. Les «*queues*» aimaient moins ça. On les connaissait, elles nous ressemblaient puisqu'on était toutes habillées de la même façon. J'ai connu des riches qui étaient à la queue. On le savait parce qu'elles se vantaient d'être riches. On s'en fichait parce qu'en classe la maîtresse affirmait que la vraie richesse, c'était de s'instruire.

Dans ce temps-là, il n'était pas question de parascolaire. On avait des cours de gymnastique parce que tout en haut du tableau noir, il y avait une phrase écrite à la craie verte: «*Une âme saine dans un corps sain.*» La gymnastique, nous, les élèves, on l'appréciait plus ou moins. On préférait jouer dehors: à la cachette, au drapeau, au baseball l'été, au hockey dans la ruelle l'hiver. Dans ce temps-là, les enfants jouaient. Aujourd'hui, ils ont des activités soumises à des horaires que n'auraient pas dédaigné les stakhanovistes.

Le jour de la rentrée, la sœur directrice se tenait debout sur le perron de la cour d'école entourée des maîtresses. De nos jours, les enfants sont attendus par des psychologues, des psychopédagogues, des orthopédagogues et même parfois des policiers et des travailleurs sociaux. Avant, le classement se faisait avec des lettres: A, B, C, D. Aujourd'hui, on a un grand choix de classes: régulière, spéciale, allégée, d'immersion, etc. Les enfants à problèmes peuvent aujourd'hui le vivre comme un statut social. *«J'suis hyperactif, parce que j'ai été adopté. C'est le psy à l'école qui me l'a dit»*, a confié à sa mère Thomas, 12 ans. Quant aux enseignants, ceux dont le métier est seulement d'enseigner, ils détonnent un peu dans l'école de l'estime de soi, du vécu, de l'épanouissement du moi et des problématiques socio-psychoculturelles. J'en connais même qui songent à partir pour l'Afrique. Paraîtrait que c'est moins compliqué d'enseigner là-bas.

denbombardier@videotron.ca


Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Fille-Bovivin, Vincent Cauchy (communauté Internet), Laurence Clavel (opinion), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papien (opinion), Louise-Maude Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (science), Michel Gagneau (caricaturiste), Diane Précorat (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumas (jeunesse), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographie), À l'information culturelle: Michel Bélier (histoire et culture), Julie Carpentier (opinion), Paul Bennett (opinion), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (opinion), Éric Desrochers, Claude Turcotte, François Desjardins; À l'information internationale: Jean-Pierre Legault (opinion internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); À l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (communiqué à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Monique Bérubé (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebti, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. **INFORMATIQUE** Yveline Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. **L'ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

CE NE SONT PAS LES JEUNES QUI DOIVENT PARTIR,
C'EST LE CANCER.

 FONDSJASON.COM



BIBEAU, KARINE
1981 - 2007

Décédée à Montréal à l'âge de 26 ans des suites d'un cancer, Karine laisse dans le deuil ses parents, Thérèse et Guy Bibeau, ses deux grandes sœurs Fanny et Joëlle, son fiancé Eric, ses meilleures amies Marie-Eve, Cynthia, Noémie et Marie-Claude, ainsi que plusieurs autres collègues et amis. Karine aura courageusement combattu la maladie pendant presque deux ans.

Au lieu des fleurs, des dons au Fonds Jason pour aider les jeunes adultes atteints de cancer seraient grandement appréciés.